

Etat de mise en œuvre des actes antérieurs

A. ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES RESOLUTIONS COMMUNES

A.1 Au titre des sociétés d'Etat

Résolution n°01/2020/AG-SE du 26 juin 2020 portant approbation des états financiers et affectation des résultats de l'exercice 2019

Cette résolution a été exécutée par toutes les sociétés dont les comptes ont été approuvés à la 28^{ème} session de l'AG-SE, qui ont procédé à l'affectation des résultats conformément à ladite résolution.

Résolution n°02/2020/AG-SE du 26 juin 2020 portant fixation des indemnités de fonction des membres des Conseils d'Administration et de l'indemnité forfaitaire mensuelle des Présidents de Conseil d'Administration

Cette résolution a été exécutée par toutes les sociétés qui ont procédé au paiement des indemnités pour les exercices 2019 et 2020 conformément à la résolution citée.

Résolution n°03/2020/AG-SE du 26 juin 2020 portant fixation des honoraires des Commissaires aux Comptes

Cette résolution a été exécutée par toutes les sociétés qui ont procédé au paiement des honoraires des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2019.

Résolution n°04/2020/AG-SE du 26 juin 2020 portant fixation des indemnités des membres et des Présidents des comités spécialisés des Conseils d'Administration

Cette résolution a été exécutée par l'ensemble des sociétés.

Résolution n°05/2020/AG-SE du 26 juin 2020 portant approbation des opérations visées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes

Toutes les sociétés d'Etat ont mis en œuvre la résolution citée.

Résolution n°06/ 2020/AG-SE du 26 juin 2020 portant attribution de pouvoir

Les sociétés concernées ont mis en œuvre la résolution citée.

Résolution n°08/2020/AG-SE du 26 juin 2020 portant actualisation des plans stratégiques de développement et élaboration des plans de continuité d'activités (PCA) au sein des sociétés d'Etat

En exécution de la résolution citée, dix (10) sociétés ont indiqué qu'elles disposent d'un plan stratégique de développement dont la mise en œuvre est en cours.

Par contre, la SBT a signalé qu'elle a élaboré un plan stratégique de développement qui est en attente d'adoption par le Conseil d'Administration.

Quant à l'ACOMOD-BURKINA, l'AGETEER, l'Agetib, le CEGECI, LA POSTE BF, l'ONEA, la SONABEL, la SONABHY, la SONAGESS et la SONATUR, elles ont signalé que le processus d'actualisation ou d'élaboration d'un nouveau plan stratégique de développement est en cours.

Résolution n°09/2020/AG-SE du 26 juin 2020 portant régularisation des mandats des administrateurs au sein des conseils d'administration des sociétés d'Etat

Dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution citée, des dispositions ont été prises par les Présidents de Conseil d'Administration (PCA) de concert avec les tutelles techniques pour régulariser les mandats d'administrateurs de leur société.

Toutefois, la situation au 31 décembre 2020 révèle que sur cent quatre-vingt-quinze (195) mandats d'administrateurs, vingt-cinq (25) premiers mandats sont irréguliers, vingt-quatre (24) seconds mandats sont échus et trois (03) administrateurs ont changé de départements ministériels et n'ont pas été remplacés.

Parmi les vingt-cinq (25) premiers mandats arrivés à terme, deux (02) sont largement expirés. En ce qui concerne les vingt-quatre (24) seconds mandats expirés, dix-huit (18) ont une durée de plus de six (06) ans.

Les sociétés dont les mandats d'administrateurs sont irréguliers au titre de l'exercice 2020 sont les suivantes : - ACOMOD-BURKINA, - AGETEER, - Agetib, - CNSS, - LNBTP, - LONAB, - MINOFA, - SOGEMAB, - SONATER, - SONATUR et la SOPAFER-B.

Résolution n°10/2020/AG-SE du 26 juin 2020 relative à la soumission des rapports de gestion des conseils d'administration aux commissaires aux comptes

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette recommandation, les commissaires aux comptes de dix-neuf (19) sociétés d'Etat ont relevé avoir vérifié la concordance des données des états financiers avec celles du rapport de gestion du conseil d'administration.

Toutefois, il sied de relever que les commissaires aux comptes de la SEPB et de la SONAGESS ont signalé n'avoir pas reçu le rapport de gestion de leur société au moment de leur intervention au sein desdites sociétés.

Résolution n°12/2020/AG-SE du 26 juin 2020 relative à la mise en place d'un dispositif de recouvrement des créances et d'apurement des dettes des sociétés d'Etat

Les sociétés ont relevé dans leurs rapports de gestion avoir mis en œuvre la résolution citée. Toutefois, un dispositif de recouvrement des créances et d'apurement des dettes n'est pas formalisé dans ces sociétés.

Néanmoins, le volume des créances des vingt-une (21) sociétés est passé de **598,248 milliards de F CFA** en 2019 à **458,216 milliards de F CFA** en 2020, soit une baisse de **23,41%**. Les créances au titre de l'exercice 2020 de la SONABHY, de la SONABEL et de l'ONEA représentent respectivement **34,44%**, **17,17%** et **10,03%** du volume global des créances des vingt-une (21) sociétés.

Les dettes fournisseurs des vingt-une (21) sociétés sont passées de **175,831 milliards** en 2019 à **167,539 milliards de F CFA** en 2020, soit une baisse de **4,72%**.

Les dettes fournisseurs de la SONABHY, de la SONABEL et de la CNSS représentent respectivement **41,55%**, **23,29%** et **13,48%** des dettes globales en 2020.

Les dettes fiscales globales se sont accrues en passant de **43,602 milliards** en 2019 à **156,339 milliards de F CFA**, soit une hausse de **112,737 milliards de F CFA** du fait essentiellement de l'accroissement des dettes fiscales de la SONABHY et de la SONABEL qui sont respectivement de **110,433 milliards** et de **2,799 milliards de F CFA** en 2020.

A.2. Au titre de la tutelle de gestion

Résolution n°11/2020/AG-SE du 26 juin 2020 relative à la définition de critères d'octroi de la prime de bilan au sein des sociétés d'Etat

En exécution de cette recommandation, le ministère en charge de l'industrie a procédé à la mise en place d'une équipe interministérielle chargée de définir les critères d'octroi de la prime de bilan au sein des sociétés d'Etat.

A cet effet, par lettre n°0325-002/MICA/SG/DGPE/DE du 21 avril 2021, le ministère a convié les membres dudit comité pour valider la feuille de route de la mission ainsi que les termes de référence (TDR). La première réunion du comité élargie aux sociétés d'Etat s'est tenue le 29 avril 2021 et les travaux sont en cours.

B. ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES RESOLUTIONS COMMUNES AU TITRE DES DÉPARTEMENTS MINISTÉRIELS

Résolution n°07/2020/AG-SE du 26 juin 2020 portant mise en place de cadres d'échanges avec les administrateurs au sein des départements ministériels

Dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution citée, trois (03) départements ministériels ont mis en place un cadre d'échanges avec leurs administrateurs. Il s'agit des ministères en charge de l'agriculture, du commerce et de l'eau qui ont tenu leurs cadres d'échanges respectivement les 25 février, 15 avril et le 14 mai 2021. Aussi, la Primature a relevé la tenue le 19 mai 2021 de la première rencontre d'échanges avec ses administrateurs au sein des sociétés d'Etat.

Par ailleurs, les ministères en charge de la santé et des infrastructures ont tenu leurs cadres d'échanges respectivement les 30 avril et 31 mai 2021. Toutefois, les comptes rendus ont été transmis respectivement au secrétariat technique de l'AG-SE les 14 et 17 juin 2021 ; toute chose qui n'a pas permis leurs prises en compte dans le rapport de performance des sociétés d'Etat.

En outre, le ministère en charge des finances a relevé que des dispositions ont été prises pour la tenue de la première rencontre d'échanges avec les administrateurs avant l'AG-SE.

Résolution n°09/2020/AG-SE du 26 juin 2020 portant régularisation des mandats d'administrateur au sein des Conseils d'Administration des sociétés d'Etat

En exécution de la résolution citée :

- **le ministère en charge de l'agriculture** a fait la situation des mandats d'administrateurs. Il a noté que des dispositions sont prises pour la régularisation des mandats expirés.

Aussi, a-t-il relevé que pour les administrateurs dont les mandats sont expirés au titre de la SONAGESS et de la SEPB, les dossiers de régularisation sont dans le circuit d'adoption.

Concernant la SONATER, le ministère est en attente de la réaction des autres départements concernés devant lui communiquer les dossiers de nomination de leurs administrateurs.

- **le ministère en charge de l'eau** a relevé que le seul mandat d'administrateur qui n'est pas valide au niveau du Conseil d'Administration de l'ONEA a été régularisé ;
- **le ministère en charge des finances** a relevé qu'il a mis en place un mécanisme de suivi de la validité des mandats d'administrateurs à travers une base de données.

Les autres départements ministériels n'ont pas fait le point de la recommandation citée.

C. RECOMMANDATIONS SPECIFIQUES AU TITRE DES DÉPARTEMENTS MINISTÉRIELS

C.1. Au titre du Ministère de l'Eau et de l'Assainissement

Recommandation relative à la prise de dispositions idoines en vue de parer au risque d'un déséquilibre financier pouvant impacter la continuité de l'exploitation au regard des difficultés relatives au recouvrement des créances de l'AGETEER

Dans le cadre de la mise en œuvre de la recommandation citée, le ministère en charge de l'eau a relevé qu'un portefeuille de projets de réalisation et de réhabilitation de barrages a été confié en Maîtrise d'Ouvrage Délégée (MOD) à l'AGETEER notamment la construction de barrage à Dawélgué et la réhabilitation des barrages de Tuiré et de Koankin.

D'autres conventions en cours de signature, devraient permettre à l'AGETEER de rétablir progressivement sa structure financière.

Recommandation relative à l'accompagnement de l'ONEA dans le cadre des mesures prises par le Gouvernement suite à l'avènement du corona virus et relatives à la gratuité de l'eau

En exécution de la recommandation citée, le ministère en charge de l'eau a informé de :

- l'ouverture d'une ligne de crédits budgétaires d'un montant de 3,5 milliards de F CFA dans la Loi des Finances Rectificative 2020 pour la prise en charge partielle de l'incidence de la mesure. Les fonds ont été décaissés au profit de l'ONEA suivant décision n°2020-00127/MEA/CAB du 15 septembre 2020 ;

- l'inscription d'une autre ligne de 1,690 milliard de F CFA dans le budget 2021 du ministère en charge de l'eau dont le processus de décaissement est en cours et devrait aboutir dans les prochains jours.

C.2 Au titre de la tutelle financière

Recommandation relative à la prise de dispositions idoines en vue de parer au risque d'un déséquilibre financier pouvant impacter la continuité de l'exploitation de l'AGETEER au regard des difficultés relatives au recouvrement des créances

Le Ministère en charge des finances a indiqué que l'AGETEER a saisi sa tutelle technique qui s'est engagée à régler ses arriérés de créances.

Aussi, le ministère en charge de l'eau a signalé l'accompagnement dont il a bénéficié du ministère en charge des finances dans le cadre de la recherche de l'équilibre financier de l'AGETEER.

Recommandation relative au remboursement des capitaux décès préfinancés par la Caisse Autonome et de Retraite des Fonctionnaires (CARFO) au compte de l'Etat

Dans le cadre de la mise en œuvre de la recommandation citée, le ministère en charge des finances a relevé qu'au titre de l'année 2021, un montant de 921 millions de F CFA a été prévu dans le budget de la tutelle technique de la CARFO en vue du remboursement des capitaux décès préfinancés par l'établissement.

Recommandation relative à l'accompagnement de la CARFO pour le recouvrement des créances sur certains démembrements de l'Etat

En exécution de la recommandation citée, le ministère en charge des finances a relevé que des échanges avec la CARFO et les débiteurs ont permis d'aboutir aux propositions suivantes :

- la signature d'un protocole de consolidation des dettes entre l'Etat et la CARFO pour les impayés des prêts contractés par la SOGEMAB et le CEGECI ;
- le déblocage des fonds au profit de la CARFO directement sans passer par les directions en charge des finances des ministères de tutelles techniques des sociétés débitrices.

Recommandation relative à la mise en place avec la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), d'un schéma de traitement diligent de la question du financement des activités spécifiques par la CNSS

Le ministère en charge des finances a relevé qu'il n'a pas été saisi par la CNSS sur la question.

Recommandation relative à l'accompagnement de LA POSTE BF afin d'examiner la faisabilité d'une éventuelle compensation des dettes de l'Etat auprès de LA POSTE BF avec les créances de la société envers des structures publiques en tenant compte des principes budgétaires

En exécution de la recommandation citée, le ministère en charge des finances a relevé l'élaboration d'un projet de protocole de compensation entre les avoirs du Trésor Public et les encours au 31 décembre 2020 des prêts des structures publiques à savoir le CEGECI et la SOGEMAB portant sur un montant de 9 172 090 766 F CFA.

Recommandation relative à l'accompagnement de l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA), la Société Nationale d'Electricité du Burkina (SONABEL) et la Société Burkina de Télédiffusion (SBT) dans le cadre des mesures prises par le Gouvernement suite à l'avènement du corona virus et relatives à la gratuité de l'électricité et de l'eau ainsi qu'à la réduction de 50% des tarifs des redevances payées par les éditeurs de presse

Dans le cadre de la réalisation de la recommandation citée, le MINEFID a relevé que des paiements ont été effectués pour un montant de 10 milliards au profit de la SONABEL, 3,500 milliards au profit de l'ONEA et 530 millions de F CFA au profit de la SBT.

Recommandation relative à l'accompagnement de LA POSTE BF dans le processus d'approbation de son contrat plan avec l'Etat

Le MINEFID a relevé qu'il n'a pas reçu le projet de contrat plan entre l'Etat et LA POSTE BF.

C.3. Au titre du Ministère de la Santé

Recommandation relative à la prise de dispositions pour résoudre les difficultés en lien avec le financement du contrat plan de la SOGEMAB avec l'Etat et le non-respect des attributions de la société

Le Ministère de la Santé n'a pas fait le point de la recommandation citée.

Mesdames et messieurs les membres de l'Assemblée générale des sociétés d'Etat,

Un suivi de la mise en œuvre des résolutions et recommandations formulées lors de sessions antérieures à la 28^{ème} AG-SE a permis au secrétariat d'identifier des décisions de l'AG-SE qui connaissent à ce jour des difficultés de mise en œuvre.

Il s'agit de décisions issues des 25^{ème}, 26^{ème} et 27^{ème} sessions dont le point est le suivant :

A. Au titre de la 27^{ème} session de l'AG-SE tenue les 28 et 29 juin 2019

Résolution n°008/2019/AG-SE du 29 juin 2019 portant finalisation du canevas type de contrat d'objectifs des Directeurs Généraux des sociétés d'Etat et des Etablissements Publics de Prévoyance Sociale (EPPS)

En exécution de cette résolution, le ministère en charge de l'industrie a finalisé le projet de canevas-type de contrat d'objectifs proposé par le Cadre de Concertation des Sociétés d'Etat (CC-SE) et transmis ledit projet au Secrétariat Général du Gouvernement et du Conseil des Ministres (SGG-CM) suivant le rapport n°2019-184/MCIA/CAB du 10 octobre 2019 en vue de la programmation du Conseil de Cabinet y relatif.

Aussi, par bordereau n°2021-082/PRES/SGG-CM/SGA/DEP du 27 janvier 2021, le Secrétaire Général du Gouvernement a sollicité la mise à jour dudit rapport en vue de la programmation de son examen.

A cet effet, le Ministre en charge du commerce a soumis au SGG-CM par lettre n°2021-0142/MICA/SG/DGPE/DE du 24 février 2021 la version actualisée du rapport en conseil de cabinet relatif au projet de canevas type de contrat d'objectifs des Directeurs Généraux des sociétés d'Etat et des Etablissements Publics de Prévoyance Sociale (EPPS) en vue de son examen.

A ce jour, ledit projet de canevas n'a pas pu être examiné en Conseil de Cabinet du fait de la non-programmation.

Toutefois, relativement à la signature d'un contrat d'objectifs entre les Directeurs Généraux et leur conseil d'administration, dix-neuf (19) sociétés d'Etat ont relevé avoir signé un contrat d'objectifs en 2020.

L'Agetib, la SONABHY et la SONAGESS n'ont pas signé de contrat d'objectifs avec leurs directeurs généraux conformément à la résolution y relative. Mais, il sied de relever que l'Agetib dispose d'une lettre de mission avec son Directeur Général.

Résolution n°039/2019/AG-SE/SONABHY du 29 juin 2019 portant augmentation de capital de la SONABHY

En exécution de cette résolution, un rapport relatif à l'augmentation du capital social de la SONABHY a été adopté par le Conseil des Ministres en sa séance du 17 juin 2020. Toutefois, il convient de relever que la société n'a pas intégré dans les comptes de l'exercice 2020, son nouveau capital social.

Recommandation relative à l'examen de la stratégie de gestion des sociétés d'Etat en Conseil de Cabinet

En exécution de la recommandation citée, le ministère en charge de l'industrie a saisi le cabinet YONS Associates qui a pris en compte les observations de l'AG-SE.

A cet effet, le rapport n°2020-200/MCIA/CAB du 31 août 2020 relatif à l'examen du projet de stratégie de gestion a été introduit en Conseil de Cabinet. Aussi, ledit rapport a été actualisé en 2021 et transmis au SGG-CM. Ainsi, le conseil de cabinet s'est tenu le 22 juin 2021 et a adopté ladite stratégie de gestion sous réserve de la prise d'une résolution à la présente assemblée générale.

Recommandation relative à la relecture de la réglementation des sociétés d'Etat en vue de son harmonisation avec le code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat

Dans le cadre de la mise en œuvre de la recommandation ci-dessus citée, le ministère en charge de l'industrie a pris des dispositions en vue de la relecture de la réglementation régissant les sociétés à capitaux publics dont le processus est en cours.

Recommandation relative à l'élaboration d'un rapport en Conseil de Cabinet portant sur l'encadrement des modalités de fixation et d'ajustement des rémunérations des membres des Conseils d'Administration des sociétés d'Etat

Dans le cadre de la mise en œuvre de la recommandation citée, le ministère en charge de l'industrie a élaboré un projet de rapport en Conseil de Cabinet y relatif qui a été soumis au ministère en charge des finances pour observations. Ledit rapport a été finalisé et soumis pour examen en Conseil de Cabinet.

A ce jour le rapport est en attente d'examen en Conseil de Cabinet.

B. Au titre de la 26^{ème} session de l'AG-SE tenue les 28 et 29 juin 2018

Recommandation n°001/2018/AG-SE portant levée des réserves des commissaires aux comptes

Cette recommandation a concerné le BUMIGEB, le CEGECI, la CNSS et LA POSTE BF.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la recommandation citée, seuls les comptes du BUMIGEB ont été certifiés sans réserve au titre de l'exercice 2020.

Les comptes de l'exercice 2020 du CEGECI, de la CNSS et de LA POSTE BF ont été certifiés sous réserves.

Par ailleurs, il convient de relever que les comptes de l'exercice 2020 de la CNAMU, de la LONAB, de la SONABHY et de la SONAGESS ont été certifiés sous réserve par leurs commissaires aux comptes.

Recommandation n°002/2018/AG-SE portant élaboration d'un rapport en Conseil de Cabinet sur la viabilité des Maîtrises d'Ouvrage Délégées Publiques (MODP)

En exécution de la recommandation citée, le ministère en charge de l'industrie a élaboré et transmis au Secrétariat Général du Gouvernement et du Conseil des Ministres (SGG-CM) un rapport en Conseil de Cabinet qui a été examiné en date du 03 mai 2021.

C. Au titre de la 25^{ème} session de l'AG-SE tenue les 29 et 30 juin 2017

Recommandation n°001/2017/AG-SE du 30 juin 2017 portant élaboration d'un référentiel d'élaboration, d'adoption et de mise en œuvre des contrats plans entre l'Etat et les sociétés d'Etat

En exécution de cette recommandation, le ministère en charge des finances a élaboré un projet de référentiel d'élaboration des contrats plans qui a été adopté en Conseil des Ministres par décret n°2020-0635/PRES/PM/MINEFID/MCIA du 16 juin 2020.

Toutefois, il convient de relever qu'à ce jour, tous les textes d'application dudit décret n'ont pas été signés notamment l'arrêté portant mise en place du Comité technique d'évaluation des contrats plans (COTE-COP) avec l'Etat. Toute chose qui constitue un handicap à la signature des contrats plans avec l'Etat.